

# #DONTFORGETUS

ALL UNITED FOR LUXEMBOURGISH

## HORECA

Luxembourg, le 11 février 2021

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 janvier 2021, l'avocat chargé par Don't forget us a.s.b.l a adressé un courrier à Monsieur le Premier Ministre Xavier BETTEL afin d'attirer son attention sur les conséquences économiques causées par les restrictions gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Cette lettre a été transmise par le Premier Ministre au Ministère de l'Économie et des Classes moyennes, compétent en la matière, le 20 janvier 2021.

En date du 28 janvier 2021, le Ministre des Classes moyennes a adressé un premier retour à l'a.s.b.l, précisant que le courrier recevrait une réponse dans les meilleurs délais. Pour cette raison, Don't forget us espère recevoir une réponse très prochainement.

D'autre part, puisque l'initiative législative relève du Parlement et de la Chambre des Députés, Don't forget us a rédigé une proposition de loi portant sur la modification de la loi du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises.

Cette proposition de loi a pour but d'étendre la période d'éligibilité des aides d'État aux entreprises pour leurs coûts non couverts, de réduire le pourcentage de chiffre d'affaires requis pour pouvoir prétendre aux aides et de supprimer la différence de traitement entre certaines catégories d'entreprises dans l'octroi desdites aides,

La proposition de loi sera remise à l'occasion de la manifestation du jour (jeudi 11 février 2021 à 15h30) entre les mains des membres de la Chambre des Députés.